

LE PETIT LIVRE DE L'ÉTRANGER · CHAPITRE 0.3

Le paquet Suisse-UE : où en est-on

Le paquet Suisse-UE (souvent appelé Bilatérales III) touchera la libre circulation et la protection des salaires. Mais tant que le Parlement, puis le peuple si le…

TransparenceRH

13.3.2026	26.023	29 contre 15	30.11.2026
message du Conseil fédéral	numéro de l'objet	entrée en matière, Conseil des États	début de la session d'hiver



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Le paquet prévoit que le droit de séjour permanent après cinq ans de séjour régulier soit réservé aux citoyens de l'UE actifs et à leur famille ; les périodes de dépendance complète à l'aide sociale de six mois ou plus ne compteraient pas (paquet Suisse-UE, admin.ch).



LA RÈGLE

À retenir

Conseil des États (premier conseil) : débats du 28 septembre au 1er octobre 2026 ; entrée en matière acceptée le 28 septembre par **29 voix contre 15**.



LA RÈGLE

La règle clé

Engagement d'un ressortissant de l'UE en 2026 : ALCP actuel, sans changement (ALCP ; LEI 2)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Tant que rien n'est voté et daté, on applique le droit d'aujourd'hui. »



LE PIÈGE

Le piège

Appliquer ce que la presse annonce. Seul le texte adopté et mis en vigueur compte ; une règle débattue au Parlement peut encore changer, ou ne jamais entrer en vigueur.



LA BASE LÉGALE

Les références

Message du 13.3.2026 (paquet Suisse-UE) ; Curia Vista, objet 26.023 ; admin.ch, « Le paquet Suisse-UE ».



Le cas express

Le paquet change-t-il les permis délivrés en 2026 ?

> ✓ **Non** Il n'est pas en vigueur ; l'ALCP actuel s'applique.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Appliquer le droit en vigueur.
- ☐ Suivre l'objet 26.023 sur le site du Parlement.
- ☐ Attendre le texte adopté.
- ☐ Noter la date d'entrée en vigueur.
- ☐ Adapter ensuite les procédures.

Base légale : Message du 13.3.2026 (paquet Suisse-UE) ; Curia Vista, objet 26.023 ; admin.ch, « Le paquet Suisse-UE ».

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/etr-bilaterales-iii.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.